



Demande d'informations sur un jugement avec 6 mois de prison

Par **corse2b**, le **05/07/2012** à **07:27**

Bonjour,

je me permet de vous ecrire car je voudrai des infos sur une peine d un jugement guge part default, jai ete juge sans que mon avocat me le dise jai seulement recu un courrier de sa part pour de dire que jai ete juge a 6 mois de prison ferme avec 150 euros d amende, super l'avocat je me demande sa sert a quoi les avocats desfois, je voudrais savoir comment je peux les faire ces 6 mois si jai des recours vue que mon avocat ma rien dit, et combien de temp jai pour faire ces six mois si jai un delais, et si jai droit a un aménagement de peine, vue que jai un enfants a charge de 18 mois, je vous remerci part avance de maide et de me renseigne merci a vous.

Par **edith1034**, le **05/07/2012** à **08:35**

oui une petite peine permet des aménagements, d'avoir un bracelet voir de ne pas la faire

vous avez été représenté, par conséquent il ne s'agit pas d'un jugement par défaut

vous pouvez faire appel si vous pensez être innocent mais la Cour d'Appel peut augmenter la peine

pour tout savoir sur le droit pénal et les conditions de détention

<http://www.fbis.net/penal.htm>

Par **corse2b**, le **05/07/2012** à **16:50**

bonjour

je vous remerci de votre reponse, je pense que cetaie pas defaut vue que j aitaie pas la, faire appel non car je suis coupable tout de meme,
mais combien de temp jai pour faire ces 6 mois, qu elle demarche a faire pour un aménagement de peine, sans allez en prison car jai une fille de 18 mois.
je vous remerci

cdlt

Par **edith1034**, le **06/07/2012** à **08:09**

il faut attendre la convocation du juge de l'application des peines

il faut absolument que vous travaillez pour qu'il ne soit pas tenté de vous y envoyer

si vous n'êtes pas convoqué, on ne vous demandera rien et vous échapperez comme beaucoup à l'application de votre peine

Par **corse2b**, le **07/07/2012** à **02:48**

bonsoir

tout d abord je vous remerci bcp de vos reponse, je nest pas de travial je les perdu a cause de sante je suis au assedic, et je suis pere au foyer depuis peux de temp vue que jai perdu la maman, comment je peux savoir quand je serai convoquer je pense pas qu il von me mettre de cote et ni m oublier, mon mon avocat ma envoie un courrier simple en me disant que jai ete condamne a 6 mois de prison ferme, et de plus maintenant il veux plus rien savoir a part si je le reprend pour me defendre devant le jap, je trouve cela pas normale, surtout le tarif qu il ma prie pour cette affaire et qu il a rien fait, je me demande comment evite la prison , pour evite a ma fille un placement,

j espere que vous pouvaie m aider

cordialement

Par **edith1034**, le **07/07/2012** à **08:43**

il faut attendre le JAP , si vous êtes oublié tout ira bien mais ayez une vie active et de père aimant pour éviter la prison et surtout ne commettez plus de délit

bon courage